

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

La société Baussant Conseil est immatriculée au registre des intermédiaire en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07 002 242 (consultable sur le site www.orias.fr) en qualité de :

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels la société entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : NEANT

Démarcheur bancaire et financier

Identité des mandants pour lesquels la société exerce une activité de démarchage^(*) :

123 Investment Managers, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Audacia, Banque Privée 1818 (groupe Natixis), Eres, Extend AM, Inocap Gestion, M Capital Partners, Nextstage AM, Sigma Gestion, Vatel Capital.

Courtier en assurance

Positionné dans la catégorie « b », n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Il peut être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles la société travaille.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si la société détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : NEANT

Transaction sur immeuble et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 7801 2018 000 034 533 délivrée par la CCI Paris Ile de France.

Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement

Etablissements de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : NEANT

() Les listes des principaux partenaires susmentionnés sont susceptibles d'évoluer dans le temps.*

Siège social 16 place Charles de Gaulle 78100 Saint Germain en Laye • Tél. 01 39 21 96 08 • Fax 01 39 21 19 08
S.A.R.L. au capital de 300 000 € • RCS Versailles 443388806 • contact@baussantconseil.com • www.baussantconseil.com
Société de Conseil en Gestion de Patrimoine • Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°07 002 242 en qualité de : Courtier en assurance - Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement en qualité de mandataire non exclusif - Conseiller en Investissement Financier - Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers • Activité de démarchage bancaire et financier • Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - Carte professionnelle n CPI 7801 2018 000 034 533 délivrée par la CCI Paris Ile de France • Assurance RCP et Garantie Financière MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – adhésion n°224184 • TVA intracommunautaire n°FR95443388806

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : NEANT

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil sera communiqué préalablement au client.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de la relation contractuelle, Baussant Conseil et le client pourront communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre des relations professionnelles, Baussant Conseil est amené à collecter, traiter et détenir des informations concernant le client.

Les données personnelles que le client transmet dans le cadre de l'activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que propose Baussant Conseil, sont collectées et traitées par Pascale Baussant en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (le consentement du client, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant les proches du client, ce-dernier doit les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées concernant le client et ses proches seront conservées pendant toute la durée des relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. S'il souhaite exercer ces droits, il peut contacter Baussant Conseil à l'adresse mail contact@baussantconseil.com. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de la société, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation,

39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris cedex 09

Je, soussigné(e),

, atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à

, le

Signature

() Les listes des principaux partenaires susmentionnés sont susceptibles d'évoluer dans le temps.*